



Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

Neuvième session

Genève, 3-4 octobre 2022

Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa neuvième session**I. Introduction**

1. La neuvième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (le Groupe d'experts) s'est tenue les 3 et 4 octobre 2022. En raison de la persistance des difficultés d'organisation liées à la pandémie de COVID-19, la session s'est tenue sous forme hybride.
2. Le présent rapport résume les délibérations du Groupe d'experts à sa neuvième session. Tous les documents de la session peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (CEE)*.

II. Participation

3. La session du Groupe d'experts a réuni 122 participants, dont 80 en ligne et 42 en personne.
4. Des experts des États membres de la CEE ci-après y ont participé : Allemagne, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Moldova, Ouzbékistan, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Tchéquie, Türkiye et Ukraine.
5. Des experts des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission (E/ECE/778/Rev.5) : Argentine, Inde et République islamique d'Iran.
6. Des représentants des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies ci-après étaient présents : Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique, Organisation des Nations Unies pour le

* Les documents officiels, les documents de séance et les exposés présentés à la réunion peuvent être consultés sur le site Web de la CEE, à l'adresse : <https://unece.org/sustainable-energy/events/ninth-session-group-experts-energy-efficiency>. Les documents officiels de la session sont également disponibles sur le Système de diffusion électronique des documents des Nations Unies (voir <http://documents.un.org/>).



développement industriel (ONUDI) et Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

7. Des représentants d'organisations non gouvernementales, des milieux universitaires et du secteur privé, ainsi que des experts indépendants, ont également assisté à la session.

III. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/1 – Ordre du jour provisoire annoté

8. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur de la Commission (E/ECE/778/Rev.5), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

9. Stefan Buettner, Coprésident du Groupe d'experts, a ouvert la session et présenté l'ordre du jour provisoire (ECE/ENERGY/GE.6/2022/1), qui a été adopté, sous réserve de l'inversion des points 6 et 7 avec le point 8 en raison des contraintes de temps.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Le secrétariat a reçu des États membres les candidatures suivantes en vue de l'élection prévue pour la neuvième session du Groupe d'experts : Stefan Buettner (Allemagne) au poste de Président, et Nurangiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), Andrei Miniankou (Biélorus), Omar Tsereteli (Géorgie), Alexey Tulikov (Fédération de Russie), Ekaterina Kvasha (Fédération de Russie) et Calvin Johnson (États-Unis d'Amérique) aux postes de Vice-présidents.

11. Le secrétariat a également reçu les candidatures de Zlatko Pavicic (Réseau des innovateurs croates) et Serhiy Porovskyi (Professional Association of Ecologists of Ukraine) à la vice-présidence (sans droit de vote) du Bureau du Groupe d'experts (le Bureau).

12. Le Bureau a réélu Martin Patel (Université de Genève) et Benoit Lebot (Ministère français de la transition écologique en tant que Vice-Présidents (sans droit de vote) afin de renforcer ses activités. Il a également reconduit Hannes Macnulty (Green Growth Knowledge Partnership) et Vahram Jalalyan (PNUD) en tant que membres du Bureau et respectivement Coprésident de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et que Vice-Présidents de droit (sans droit de vote). Stefan Buettner, Président du Bureau, a été reconduit comme Coprésident de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie.

13. Piyush Verma (PNUD), Président de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, a annoncé qu'il quitterait ses fonctions à l'issue de la neuvième session du Groupe d'experts et recommandé, après concertation avec l'Équipe spéciale et sur avis favorable de celle-ci, de nommer à la coprésidence les membres de l'Équipe spéciale dont les noms suivent : Elizabeth Massey (The Energy Authority) et Andrei Covatariu (Energy Policy Group). En conséquence, il a été proposé que les candidats recommandés se présentent à l'élection à la neuvième session du Groupe d'experts en tant que Coprésidents de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie et que Vice-Président(e)s de droit (sans droit de vote).

14. Le Groupe d'experts a élu Stefan Buettner (Allemagne) Président et Nurangiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), Omar Tsereteli (Géorgie), et Calvin Johnson (États-Unis d'Amérique) Vice-Présidents. Le Président du Groupe d'experts est, de droit, Vice-Président du Comité de l'énergie durable.

15. Le Groupe d'experts a également élu Vice-Présidents (sans droit de vote) les candidats suivants : Zlatko Pavicic (Réseau des innovateurs croates) et Serhiy Porovskyi (Professional Association of Ecologists of Ukraine), dont les candidatures avaient été proposées par leur organisation respective, Benoit Lebot (Ministère français de la transition écologique) et Martin Patel (Université de Genève), qui avaient été invités par le Bureau, et, de plein droit, Hannes Macnulty (Green Growth Knowledge Partnership), en tant que Coprésident de

l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, Vahram Jalalyan (Bureau du PNUD en Arménie), en tant que Coprésident de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, et Elizabeth Massey (The Energy Authority) et Andrei-Silviu Covatariu (Energy Policy Group), en tant que Coprésidents de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

16. Le mandat des membres élus du Bureau s'étend sur une période de deux ans, comprise entre la clôture de la neuvième session et la clôture de la onzième session du Groupe d'experts.

17. Les membres du Groupe d'experts qui siègent à son Bureau sont les suivants :

a) Jusqu'à la clôture de la neuvième session : Romanas Savickas (Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique), en tant que Vice-Président (sans droit de vote), et Irena Perfanova (Real Estate Tribune/AIIC Ltd.)¹, en tant que Vice-Présidente (sans droit de vote) et que Coprésidente de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments ;

b) Jusqu'à la clôture de la onzième session : Stefan Buettner (Allemagne), en tant que Président, et Nurangiz Farajullayeva (Azerbaïdjan), Omar Tsereteli (Géorgie) et Calvin Johnson (États-Unis d'Amérique), en tant que Vice-Présidents, et Zlatko Pavicic (Réseau des innovateurs croates), Serhiy Porovskyi (Professional Association of Ecologists of Ukraine), Benoit Lebot (Ministère français de la transition écologique), Martin Patel (Université de Genève) en tant que Vice-Présidents (sans droit de vote). Siègent également au Bureau, de plein droit, en tant que Vice-Présidents (sans droit de vote) : Hannes MacNulty (Green Growth Knowledge Partnership, en tant que Coprésident de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie), Vahram Jalalyan (Bureau du PNUD en Arménie), en tant que Coprésident de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments), Elizabeth Massey (The Energy Authority), en tant que Coprésidente de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, et Andrei-Silviu Covatariu (Energy Policy Group), en tant que Coprésident de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

V. Observations liminaires (point 3 de l'ordre du jour)

18. Stefan Buettner, Vahram Jalalyan, et Piyush Verma, Coprésidents par intérim du Groupe d'experts, ont livré des observations liminaires et présenté un tour d'horizon des activités menées par le Groupe d'experts et ses équipes de spécialistes thématiques conformément au plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (ECE/ENERGY/2021/10) et aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable (le Comité).

VI. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts (point 4 de l'ordre du jour)

19. Le secrétariat a présenté brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente et unième session (21-23 septembre 2022), ainsi que toutes les conclusions et décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts.

20. La participation du Groupe d'experts aux séances consacrées aux points de l'ordre du jour suivants de la trente-et-unième session du Comité et ses contributions à ces séances ont été mises en avant :

a) Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles (débat de haut niveau) ;

¹ Désignée par le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

- b) Fournir une énergie durable : réalisations du sous-programme depuis la trentième session du Comité de l'énergie durable ;
- c) Atteindre une haute efficacité énergétique dans les bâtiments ;
- d) Assistance technique, sensibilisation et collaboration à l'échelle régionale ;
- e) Préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission économique pour l'Europe ;
- f) Perspectives : suite des travaux du Comité de l'énergie durable.

21. S'agissant des questions directement liées au mandat du Groupe d'experts, les observations suivantes ont été faites :

a) Concernant les systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE, le Comité :

i) A reconnu que la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique permettait d'accroître la résilience des systèmes énergétiques, et souligné qu'il importait d'intégrer les stratégies orientées vers l'efficacité pour renforcer la durabilité et la flexibilité des systèmes énergétiques et ainsi les rendre davantage capables d'absorber les chocs et de se rétablir, notamment en tirant parti des progrès des solutions numériques applicables ;

ii) A fait valoir que, par essence, l'efficacité énergétique consistait à réduire la demande d'énergie pour accomplir la même tâche ou obtenir le même résultat, tout en contribuant à faire baisser les coûts de l'énergie ;

iii) A proposé, tout en soulignant que le déploiement de solutions d'efficacité énergétique se traduisait par des effets bénéfiques immédiats sur la résilience des systèmes, de tenir compte de la façon dont les améliorations de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie, les transports et les autres systèmes consommateurs d'énergie pouvaient réduire la demande d'énergie finale et la nécessité de mettre en place des systèmes de secours afin de maintenir la résilience de l'ensemble ;

iv) A estimé que le plan de travail pour 2022-2023 contribuait directement à l'amélioration de la résilience des systèmes énergétiques et, dans le cadre de la plateforme pour des systèmes énergétiques résilients, a invité le Groupe d'experts à contribuer, par ses connaissances et son savoir-faire, à davantage mobiliser l'attention sur la conservation de l'énergie à l'échelle du système afin d'améliorer la résilience par une action multisectorielle en faveur de l'efficacité énergétique, et de continuer à faciliter un dialogue inclusif afin de contribuer à l'amélioration de la résilience des systèmes énergétiques dans toute la région de la CEE ;

b) Concernant les activités relatives aux bâtiments à haute efficacité énergétique, le Comité :

i) a pris note avec satisfaction des travaux menés à bien jusqu'à présent et demandé au secrétariat de continuer à développer le réseau des centres internationaux d'excellence des bâtiments à haute efficacité énergétique afin d'appuyer et promouvoir les principes énoncés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) ;

ii) a demandé au Groupe d'experts de rendre compte de ses progrès au Comité à sa trente-deuxième session ;

c) Concernant les préparatifs de la soixante-dixième session de la Commission, qui portera sur les transformations numérique et verte pour le développement durable dans la région de la CEE, le Comité :

i) A recensé trois domaines principaux dans lesquels il pourrait contribuer activement à l'examen du thème de la session, à savoir la transition numérique, les bâtiments à haute efficacité énergétique et les technologies à émissions de carbone faibles ou nulles ;

ii) A estimé que le Groupe d'experts était le mieux placé pour contribuer directement à l'examen du thème en ce qui concerne la transition numérique dans le domaine de l'énergie (Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie) et les bâtiments à haute efficacité énergétique (Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments), et que les questions relatives aux technologies à émissions de carbone faibles ou nulles entraient dans le champ de compétence du Groupe d'experts (Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie).

22. Le secrétariat a également fait savoir au Groupe d'experts que le Comité avait décidé de prolonger les mandats de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie jusqu'en 2024².

VII. Séance plénière sur le rôle de l'efficacité énergétique dans la mise en place de systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe (point 5 de l'ordre du jour)

Document(s) : CSE-31/2022/INF.2 – Building Resilient Energy Systems in the United Nations Economic Commission for Europe Region: Achieving Greater Energy Security, Affordability, and Net-zero (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la Commission économique pour l'Europe : parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles)

23. Les experts ont participé à un débat consacré à l'accroissement de la résilience des systèmes énergétiques et à l'action en faveur de l'efficacité énergétique dans l'industrie et les bâtiments, à la transition numérique dans le domaine de l'énergie, des transports et de l'infrastructure, et aux questions actuelles relatives à la résilience des systèmes énergétiques de la région de la CEE, qui était animé par les équipes spéciales thématiques. Un document de séance informel, intitulé « Building Resilient Energy Systems: Technical Considerations and Actions for Achieving Greater Energy Security, Affordability and Net-zero in the ECE Region » (Mettre en place des systèmes énergétiques résilients : considérations techniques et actions visant à parvenir à une plus grande sécurité énergétique, à un coût abordable et avec des émissions nettes nulles dans la région de la CEE (CSE-31/2022/INF.2), élaboré par les bureaux des organes subsidiaires du Comité, a servi de point d'appui pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

24. Le Groupe d'experts :

a) A reconnu qu'une quantité non négligeable d'énergie était gaspillée en raison de l'inefficacité des systèmes énergétiques et proposé d'axer les travaux non plus sur la technologie, laquelle est un des nombreux aspects de l'efficacité énergétique, mais plutôt sur la réflexion, l'élaboration de politiques et la gouvernance intégrées, et de promouvoir la mise en œuvre à plus grande échelle des solutions existantes par les acteurs du secteur de l'énergie, les difficultés à cet égard étant davantage liées à l'adoption de ces solutions ;

b) A fait valoir que dans de nombreux cas, les actions concrètes faisaient défaut, notamment dans des aspects tels que l'alignement des codes de la construction sur les cibles relatives aux bâtiments à haute efficacité énergétique et leur application aux techniques de construction et de rénovation, l'amélioration des chaînes logistiques pour la construction des bâtiments, y compris la récupération des matériaux, et les mécanismes financiers qui encouragent la construction et la rénovation conformément aux meilleures technologies et pratiques disponibles ;

² Le mandat de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique dans les bâtiments expire en 2023 et devra être renouvelé par le Comité à sa trente-deuxième session.

c) A souligné que l'élaboration de solutions en faveur d'une intégration équilibrée de la mobilité électrique était la seule façon de faire l'interface entre les secteurs de l'énergie et des transports, qui appelait une coordination renforcée entre des acteurs qui travaillaient traditionnellement en silo. Cette démarche peut contribuer à mettre la mobilité électrique au service du réseau de façon à préserver la résilience des systèmes de production d'électricité et à tirer parti des ressources énergétiques décentralisées exploitées grâce aux solutions numériques ;

d) A estimé que la transition numérique pouvait contribuer à trouver un équilibre général entre i) la sécurité énergétique, ii) la nécessité de fournir des services énergétiques abordables, fiables, durables et modernes, et iii) la viabilité environnementale de l'utilisation de l'énergie dans le contexte fluctuant du secteur énergétique. Des questions telles que la compatibilité des technologies, la normalisation, la confidentialité des données et la cybersécurité, ainsi que la contribution de la transition numérique à la fiabilité du système énergétique ont notamment été examinées. Le Groupe d'experts a fait observer que la transition numérique dans le domaine de l'énergie était une entreprise complexe, qui pouvait produire des effets sur les économies et les sociétés et impliquer de profonds bouleversements dans la façon de mettre en place les infrastructures et les interfaces nécessaires pour pouvoir agir intelligemment et efficacement ;

e) A constaté que beaucoup d'acteurs du secteur étaient relativement peu conscients du potentiel que l'efficacité énergétique offrait en tant que ressource énergétique à part entière et de l'optimisation des ressources qu'elle permettait et, dans bien des cas, du fait qu'ils ne disposaient pas des compétences requises pour appliquer les solutions existantes en la matière. Le Groupe d'experts a souligné qu'il fallait améliorer la diffusion des connaissances et développer les activités de renforcement des capacités, faciliter l'intégration fondamentale et la mise en œuvre prioritaire de l'efficacité énergétique dans les politiques énergétiques et les stratégies de développement afin de renforcer les efficacités systémiques, et faire en sorte que le système énergétique et les acteurs qui en dépendent tout au long de la chaîne de valeur en retirent tous un bénéfice ;

f) A poursuivi l'examen des moyens pratiques de contribuer significativement à améliorer l'efficacité énergétique dans la région de la CEE, notamment en organisant un dialogue technique sur les questions se rapportant à la mise en œuvre des mesures d'efficacité énergétique dans l'industrie, les bâtiments, les transports et d'autres secteurs de consommation finale, notamment en faisant la promotion des technologies numériques, et sur les répercussions et exigences qui en découlent pour le cadre réglementaire.

25. À l'appui des activités menées sur la plateforme pour des systèmes énergétiques résilients sous la supervision du Comité, le Groupe d'experts a demandé au Bureau de concevoir, avec l'appui du secrétariat, des activités susceptibles de contribuer plus avant aux efforts visant à accroître la résilience des systèmes énergétiques de la région de la CEE, l'objectif étant d'examiner la possibilité de les inclure au futur plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025.

VIII. Améliorer l'efficacité énergétique dans l'industrie (point 6 de l'ordre du jour)

Document(s) : GEEE-9/2022/INF.2 – Rapport sur le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'industrie au Kazakhstan et en Ukraine

GEEE-9/2022/INF.4 – Leveraging Financial Mechanisms for Increased Investment in Energy Efficiency (Mettre les mécanismes financiers au service de l'investissement dans l'efficacité énergétique)

Rapport sur le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation en Ouzbékistan

26. Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique dans l'industrie sont menées par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie conformément au plan de travail pour 2022-2023 et au plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/GE.6/2020/3).

27. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie a rendu compte de ses activités pendant la période intersessions et présenté les documents informels dans lesquels elle évalue le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie et examine les moyens de mettre les mécanismes financiers au service de l'investissement dans l'efficacité énergétique. Ces documents informels nourriront l'élaboration des documents officiels qui seront présentés au Groupe d'experts à sa dixième session, en 2023.

28. Une table ronde a ensuite été consacrée à l'examen de la question de la sous-traitance des services énergétiques dans l'industrie et les bâtiments et, en particulier, à l'expérience de certains pays s'agissant du financement des investissements dans l'efficacité énergétique, notamment dans le cadre de partenariats public-privé et avec la participation d'entreprises de services énergétiques.

29. Le Groupe d'experts a en outre évalué les activités de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 et détaillé les mesures concrètes prises pour mener les activités non exécutées.

30. Le Groupe d'experts :

a) S'est félicité des progrès accomplis par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie concernant l'exécution des activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 et dans le plan d'action pour l'efficacité énergétique dans l'industrie ;

b) A recommandé de poursuivre l'étude et l'analyse des pratiques internationales et des instruments existants permettant d'exploiter les mécanismes financiers afin de développer l'investissement dans l'efficacité énergétique ;

c) S'est félicité des échanges de savoir-faire et de pratiques exemplaires concernant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur industriel de la région de la CEE, rendus possible par l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie sous la forme de séances de partage d'informations (en ligne, le 1^{er} décembre 2021, le 10 février 2022, le 4 avril 2022 et le 16 juin 2022), ainsi que des efforts qu'elle avait menés pour renforcer l'engagement de l'industrie en faveur d'une production, d'une logistique et d'une consommation plus durables et plus économes en énergie ;

d) A pris acte de l'engagement continu de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie et de sa contribution substantielle aux projets, activités et initiatives en faveur de l'énergie durable, notamment sur les questions transversales relevant de son domaine de compétence, telles que les améliorations de l'efficacité systémique ;

e) A approuvé la prolongation du mandat de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie jusqu'en 2024 ;

f) A encouragé les États membres de la CEE à appuyer les travaux de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, notamment en allouant des ressources extrabudgétaires.

IX. Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (point 7 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/3 – Rapport sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE

31. Les activités du Groupe d'experts consacrées à l'efficacité énergétique des bâtiments sont menées par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, qui a été créée sous les auspices du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire et du Comité de l'énergie durable et qui rend compte au Groupe d'experts.

32. La CEE a mené à bien un projet de renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE, par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale conjointe.

33. À sa huitième session (20 et 21 septembre 2021), le Groupe d'experts a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités du projet, notamment l'analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4) et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur application dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie, ainsi que de trois études nationales approfondies comportant une analyse détaillée des écarts en Arménie, au Kirghizistan et en République de Moldova. Il a demandé au secrétariat de lui rendre compte (ECE/ENERGY/GE.6/2021/2), à sa neuvième session, des résultats de l'exécution du projet, notamment des activités de formation sur les normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique et des conclusions d'une étude d'impact sur la manière dont les États membres pourraient mieux utiliser et appliquer les meilleures pratiques et les directives élaborées par la CEE pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. L'Équipe spéciale conjointe a par conséquent élaboré et présenté un rapport sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE (ECE/ENERGY/GE.6/2022/3), qui rend compte des résultats obtenus dans le cadre dudit projet.

34. Les activités menées par le Groupe d'experts et son Équipe conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans le but de parvenir à une haute efficacité énergétique des bâtiments dans les États membres, conformément aux Orientations-cadres, sont renforcées par l'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique. Les progrès et réalisations en cours, de même que la situation présente et à venir de la coopération régionale dans ce domaine, ont été présentés par les représentants des centres internationaux d'excellence pour les bâtiments à haute efficacité énergétique.

35. Le Groupe d'experts a en outre évalué les activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 et présenté des mesures concrètes prises pour mener les activités non exécutées.

36. Le Groupe d'experts :

a) A pris note des conclusions du projet extrabudgétaire financé par la Fédération de Russie, exposées dans le rapport sur le renforcement des capacités nationales d'élaboration et d'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE (ECE/ENERGY/GE.6/2022/3) ;

b) A invité les États membres à donner effet aux recommandations issues des études menées dans le cadre du projet pour surmonter les obstacles à la pleine mise en œuvre des politiques d'efficacité énergétique, combler les écarts existants et favoriser l'élaboration et l'application de normes relatives aux bâtiments à haute performance énergétique. Il a exprimé son soutien aux efforts déployés par les États membres pour assurer l'application de normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments conformément aux Orientations-cadres ;

c) S'est félicité du soutien apporté par les services consultatifs régionaux et a pris note des ateliers de formation sur les normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et les bâtiments à haute performance énergétique, organisés à l'intention des professionnels du bâtiment, des décideurs et des formateurs et tenus dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments (atelier sur les meilleures pratiques permettant de résoudre les problèmes relatifs à l'efficacité énergétique des bâtiments et à leur application dans les États membres de la CEE, 11 mars 2022, Erevan et en ligne ; atelier consacré aux analyses régionales et nationales des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres et les normes actuelles d'efficacité énergétique et leur application, 20 septembre 2021, Palais des Nations (Genève) et en ligne ; atelier de validation de l'analyse des écarts entre les objectifs de performance fixés dans les Orientations-cadres et les normes actuelles d'efficacité énergétique des bâtiments et leur application dans les pays d'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale, du

Caucase, d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie, 9 avril 2021, Genève, Chisinau et en ligne ; séminaires de formation nationaux sur les normes de haute performance énergétique des bâtiments dans les pays cibles du projet, à savoir l'Arménie (25 et 26 octobre 2021), le Kirghizistan (29 et 30 novembre 2021) et la République de Moldova (20 et 21 janvier 2022)³. Le Groupe d'experts a recommandé de poursuivre ces formations sous réserve de la disponibilité de ressources extrabudgétaires et à condition que les circonstances s'y prêtent ;

d) S'est félicité de la contribution apportée dans son domaine de compétence par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments aux activités du Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires, notamment sur les questions relatives aux bâtiments et à l'approvisionnement en énergie. Le Groupe d'experts a remercié l'Équipe spéciale pour les efforts qu'elle a déployés afin de promouvoir l'utilisation d'une approche globale et systémique s'agissant de la conception, de la livraison et du fonctionnement des bâtiments, qui vise à mettre les bâtiments en conformité avec les normes les plus élevées de santé, de confort, de bien-être et de durabilité, ce qui permet d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de dioxyde de carbone ;

e) A encouragé les États membres de la CEE à se pencher sur les technologies et la législation permettant d'élaborer et appliquer des mesures d'efficacité énergétique dans le contexte des crises géopolitiques actuelles qui déstabilisent les systèmes énergétiques et perturbent les flux énergétiques dans la région de la CEE et au-delà ;

f) A également encouragé les États membres de la CEE à appuyer les activités de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, notamment en allouant des ressources extrabudgétaires.

X. Libérer le potentiel d'efficacité énergétique en s'appuyant sur la transition numérique (point 8 de l'ordre du jour)

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2022/4-ECE/ENERGY/GE.5/2022/4
– Transition numérique : accélérer la transformation des systèmes électriques

Document élaboré conjointement par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et le Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité

ECE/ENERGY/GE.6/2022/5 – Analyse des facteurs comportementaux qui freinent la transition numérique du secteur de l'énergie

GEEE-9/2022/INF.3 – « Challenges of big data and analytics-driven demand-side management » (problèmes posés par les mégadonnées et la gestion de la demande au moyen d'analyses)

ECE/TRANS/WP.5/2022/2 – État des lieux des nouvelles tendances en ce qui concerne les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

37. Les activités du Groupe d'experts consacrées à la transition numérique sont menées par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, laquelle dirige également les organes subsidiaires du Comité lorsqu'ils mènent des travaux de recherche dans ce domaine afin d'évaluer les possibilités offertes et les difficultés rencontrées dans ce domaine.

³ Voir <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/about-project>.

38. Au cours de la période intersessions, l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie a mené des études portant principalement sur les possibilités offertes par la transition numérique pour améliorer l'efficacité des systèmes énergétiques, et plus particulièrement l'efficacité des systèmes électriques (en coopération avec le Groupe d'experts des systèmes moins polluants de production d'électricité), sur les facteurs comportementaux qui freinent le développement de solutions numériques et sur les problèmes posés par l'analyse des mégadonnées dans le contexte de la gestion des réseaux de distribution et de la demande. Les résultats de ces travaux ont été présentés au Groupe d'experts. Le document intitulé « État des lieux des nouvelles tendances en ce qui concerne les infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (ECE/TRANS/WP.5/2022/2), établi par la Division des transports durables de la CEE avec la contribution de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie, a également été porté à l'attention du Groupe d'experts.

39. Étant donné la prise de conscience croissante de l'importance de la transition numérique et du rôle que celle-ci joue dans le développement énergétique durable, l'Équipe spéciale a organisé une table ronde au cours de laquelle elle a présenté les résultats, conclusions et recommandations issus de ses travaux. Les décideurs des États membres de la CEE ont été encouragés à participer au débat, dont l'objet était une meilleure prise en compte des circonstances nationales dans l'analyse approfondie des possibilités offertes et des difficultés posées par la transition numérique dans l'ensemble du système énergétique, dans l'objectif d'élaborer un plan d'action permettant de mettre systématiquement la question de la transition numérique au cœur des travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

40. La nécessité de mener des recherches ciblées dans certains domaines se rapportant à la transition numérique a également été soulignée : les progrès des technologies liées aux mégadonnées (traitement du langage naturel, modélisation des jumeaux numériques, prévisions de la demande et de la charge, optimisation de l'apprentissage automatique, développement des capacités de l'intelligence artificielle), la résilience des systèmes énergétiques et l'investissement dans les infrastructures, concernant notamment l'accès aux données et le stockage, la gestion et l'analyse en temps réel des données.

41. Le Groupe d'experts a en outre évalué les activités de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie qui concourent à l'exécution de son plan de travail pour 2022-2023 et présenté des mesures concrètes prises pour mener les activités non exécutées.

42. Le Groupe d'experts :

a) A pris note des documents établis par l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie et des conclusions et recommandations contenues dans ces documents ;

b) A exhorté les représentants des États membres à participer en plus grand nombre aux activités de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie et les a encouragés à y contribuer par des études de cas nationales et l'application des constatations, conclusions et recommandations contenues dans les documents qu'elle établit, ainsi qu'en allouant des fonds extrabudgétaires afin de faciliter ces activités ;

c) S'est félicitée de la prolongation du mandat de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie jusqu'en 2024.

XI. Rapport sur l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2022-2023 (point 9 de l'ordre du jour)

43. Le secrétariat a rendu compte de l'exécution du plan de travail pour 2022-2023 et de l'appui fourni par les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'efficacité énergétique.

44. Le Groupe d'experts a passé en revue les activités inscrites dans le plan de travail pour 2022-2023 menées pendant la période intersessions, ainsi que les autres activités et initiatives relatives à l'énergie durable auxquelles le Groupe d'experts a pris part, et échangé des points de vue sur la mise en œuvre concrète des activités non exécutées.

45. Le Groupe d'experts :

a) A pris note des progrès accomplis dans l'exécution du Plan de travail pour 2022-2023 en ce qui concerne l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments et l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie ;

b) A souligné la complexité croissante des questions relatives à l'efficacité énergétique et l'importance du dialogue sur les réglementations et les stratégies visant à surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique actuellement mené dans le cadre de la coopération intersectorielle et d'une étude pluridisciplinaire, notamment dans les domaines d'activités de la CEE relatifs au commerce, à l'environnement, au logement et aux transports ;

c) A souligné que l'efficacité énergétique devait être valorisée en tant que source d'énergie à part entière. Les possibilités et solutions permettant d'améliorer l'efficacité systémique, d'optimiser l'utilisation des ressources et de réduire l'empreinte carbone qui en résulte (y compris au moyen de la transition numérique) doivent être étudiées en priorité, dûment évaluées et, si possible, appliquées dans le contexte du redressement économique et pour planifier la construction, la modernisation, la restauration et la reconstruction de bâtiments, d'industries et d'infrastructures. Le Groupe d'experts a demandé que cela soit pris en compte lors de la planification de ses activités à venir.

XII. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

46. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

XIII. Dates de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)

47. La dixième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève les 5 et 6 octobre 2023. Le Groupe d'experts a proposé, comme lors de ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

XIV. Adoption du rapport et clôture de la session (point 12 de l'ordre du jour)

Document(s) : GEEE-9/2022/INF.1 – Draft Conclusions and Recommendations arising from the ninth session of the Group of Experts on Energy Efficiency (Projet de conclusions et de recommandations issues de la neuvième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique)

ECE/ENERGY/GE.6/2022/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa neuvième session

48. Le projet de conclusions et de recommandations issues de la neuvième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (GEEE-9/2022/INF.1) a été communiqué aux participants et aux représentations permanentes à Genève.

49. Avec le concours du secrétariat, les coprésidents du Groupe d'experts ont résumé les débats en reflétant de manière concise et factuelle les points de vue exprimés par les participants.

50. Le Groupe d'experts a adopté le projet de conclusions et de recommandations issues de sa neuvième session, lesquelles figurent dans le présent rapport avec l'examen des points correspondants de l'ordre du jour.

51. Le rapport de la session a été adopté, y compris les conclusions et recommandations, sous réserve des modifications d'ordre rédactionnel et de mise en page qui s'avèreraient nécessaires, après quoi la session a été clôturée.
